



**PROCES-VERBAL DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES  
ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1  
PM : 1  
Version : 1  
Màj : 22/09/2020  
Page : 1/13

**SEANCE DU 19 MARS 2024**

Membres en exercice : 50  
Présents à la séance : 28

Nombre de votants : 39  
Date de la convocation : 13 mars 2024

Secrétaire de séance : M. Landry LEONARD

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à 17h30, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au siège social du syndicat – Route de Lessard-le-National à Chagny, sous sa présidence.

**Etaient présents** : Dominique JUILLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Claude MENNELLA, Jean-Pierre GIRARDEAU, Marc LABULLE, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Xavier COSTE, Eric BLANC, Stéphane GROS, Julien GANDREY, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François de TRUCHIS, Alain FAVERIAL, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Gaëlle SAINT HILARY, Christiane MACE DE GASTINES, Alexandre DUPARAY, Peggy GABORIT, Marc MONNOT, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Pascal LABARBE, Noël VALETTE.

**Excusés, ayant donné procuration** :

Sylvie TRAPON, ayant donné pouvoir à Dominique JUILLOT  
Guillaume THIEBAUT, ayant donné pouvoir à Michel LEFER  
Vincent FAGUET, ayant donné pouvoir à Robert CASENOVE  
Bernard DESPLAT, ayant donné pouvoir à Gilles JONDET  
Patrick BUHOT, ayant donné pouvoir à Landry LEONARD  
Michel BOULEY, ayant donné pouvoir à Xavier COSTE  
Christian CLERC, ayant donné pouvoir à Éric BLANC  
Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à Stéphane GROS  
Sébastien LAURENT, ayant donné pouvoir à Alain FAVERIAL,  
René VARIN, ayant donné pouvoir à Claude MENNELLA  
Jean-François JAUNET, ayant donné pouvoir à Noël VALETTE

**Excusés** :

Pierre RAGEOT, Jean-Noël MORY, Catherine AMIOT, Marie-Claude JARROT, Armando DE ABREU, Evelyne COUILLEROT, Christophe DUMONT, David MARTI, Philippe PIGEAU

**Absents** : Françoise LARGE, Romain PITTET

\*\*\*\*\*

M. Dominique JUILLOT remercie les délégués de leur présence.

Mme Sophie MAZAUD procède à l'appel des délégués. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. Landry LEONARD est désigné secrétaire de séance.

#### **Dossier n° 0 : Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2024**

Le procès-verbal du 23 janvier 2024 n'appelle aucune remarque.

👉 *Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 23 janvier 2024.*

#### **Dossier n° 1 : Décisions du Président suite à délégation du comité syndical**

M. JUILLOT présente les décisions prises du 13 janvier 2024 au 6 mars 2024.

👉 *Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte des décisions prises durant cette période.*

#### **Dossier n° 2 : Budget primitif**

M. JUILLOT précise que le Débat d'Orientation Budgétaires a eu lieu lors du comité syndical du 23 janvier dernier, peu de changement sont intervenus depuis.

M. JUILLOT cède la parole à Stéphane GROS.

Stéphane Gros précise que cette année, le vote du budget primitif a lieu sans le vote du compte administratif, en raison du retard de validation du Trésor public, il sera voté avant le 30 juin.

Peu de changement par rapport au débat d'orientations budgétaires de janvier, seulement quelques réajustements :

- **En section de fonctionnement :**

- le choix a été fait, par prudence, de diminuer davantage la prévision de tonnages d'OMr à 2 000 tonnes. Par ricochet, les recettes sont donc elles aussi moins importantes que celles présentées lors du DOB.
- une augmentation de 100 000€ pour le traitement des lixiviats
- une diminution de 15 000€ en charges de personnel suite au départ non remplacé à ce jour de l'agent en charge des ressources humaines
- affinement des charges financières

- **En section d'investissement :**

- une augmentation de 100 000€ pour l'acquisition d'un broyeur et d'une pelle thermique pour l'usine ECOCEA
- la prise en charge de réfection du bardage de l'usine ECOCEA a été ajoutée, ainsi que des révisions de prix sur les travaux
- des ajustements pour l'ISDND à hauteur de 98 000€

**La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 18 431 200 €.**

Pour information :

Recettes réelles de fonctionnement : 18 431 200 €

Dépenses réelles de fonctionnement : 15 420 960 €

(hors dot. aux amortissements de 2 199 600 €)

Virement à la section d'investissement : 810 640 €

Le budget primitif 2024 dégage :  
Épargne brute de : 3 010 246 € (en 2023 : 2 592 329 €)  
Épargne nette de : 483 246 € (en 2023 : 397 329 €)

Le budget 2024 nécessite de recourir à l'emprunt. Il est précisé que le montant de celui-ci sera réajusté lors du budget supplémentaire 2024, en fonction de l'excédent disponible qui ressortira au compte administratif 2023.

Les apports totaux pour 2024 sont estimés à 102 570 tonnes (déchets verts compris) et se décomposent comme suit :

Ordures ménagères résiduelles : 81 300 t

Déchets non recyclables (DNR) : 12 400 t

Déchets industriels banals : 870 t

Déchets verts : 8 000 t

Concernant la section d'investissement, les restes à réaliser 2023 seront repris au budget supplémentaire. A titre d'information, ils s'élèvent à 3 121 250 € dont 2 082 500 € pour le centre de tri de Torcy.

Les investissements 2024 s'élèvent à 6 148 600 €.

Le remboursement du capital des emprunts souscrits à ce jour s'élève à 2 437 000 €. Le budget primitif 2024 nécessite le recours à l'emprunt pour les travaux et équipements relatifs à l'usine ECOCEA. Aussi, un remboursement pour le nouvel emprunt a été estimé.

L'équilibre du budget nécessite un emprunt de 4 634 400€. Comme indiqué précédemment, l'emprunt sera réajusté lors du vote du budget supplémentaire 2024, en fonction de l'excédent disponible qui ressortira au compte administratif 2023.

↳ *Le comité syndical à l'unanimité :*

- *Approuve le budget primitif 2024;*
- *Autorise le recours à l'emprunt pour financer les travaux ou acquisitions nouvelles.*
- *Autorise Monsieur le Président à souscrire un ou des emprunt(s) pour financer les investissements et à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

**Dossier n° 3 : Révisions des autorisations de programme et des crédits de paiement**

Il est prévu au budget primitif 2024 la révision des autorisations de programme créées en 2020 et 2022, à savoir :

**AP N°2020-01 - REHAUSSE DU CASIER F, COUVERTURE, VOIRIE ET QUAI**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements N° 2020-01 créée par délibération n° 2020-02 du 04 février 2020, comme suit :

Autorisation de programme		AP-CP révisée le 14/03/2023					
N°	Montant	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
2020-01	1 651 000 €	34 800 €	729 243 €	159 372 €	270 000 €	348 000 €	109 585 €

Autorisation de programme		AP-CP révisée le 19/03/2024					
N°	Montant	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
2020-01	1 651 000 €	34 800 €	729 243 €	159 372 €	158 380 €	348 000€	221 205 €

*Cette autorisation de programme est financée par des fonds propres.*

**AP N°2020-02 - DEGAZAGE DU CASIER F**

L'autorisation de programme n°2020-02 créée par délibération n° 2020-02 du 04 février 2020 doit être révisée et portée à 218 500 €. L'augmentation du montant de l'AP correspond aux révisions de prix (estimées).

Autorisation de programme		AP-CP révisée le 14/03/2023			
N°	Montant	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024
2020-02	215 600 €	23 095 €	19 490 €	151 000 €	22 015 €

Autorisation de programme		AP-CP révisée le 19/03/2024			
N°	Montant	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024
2020-02	218 500 €	23 095 €	19 490 €	99 759 €	76 156 €

*Cette autorisation de programme est financée par des fonds propres*

#### **AP N°2020-03 – EXTENSION VERTICALE**

En 2023, il s'est avéré nécessaire d'apporter des modifications sur les ouvrages au cours de l'avancement des travaux sur les lots 1 (terrassement) et 3 (VRD) de construction du casier G1 pour un montant de 100 000 €. Le montant de l'AP avait donc été porté à 4 200 000 €.

Autorisation de programme		AP-CP révisée le 26/09/2023				
N°	Montant	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2020-03	4 200 000 €	/€	76 220 €	3 810 000 €	150 000 €	163 780 €

Autorisation de programme		AP-CP révisée le 19/03/2024				
N°	Montant	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
2020-03	4 200 000 €	/€	76 220 €	3 809 995 €	149 000 €	164 785 €

*Cette autorisation de programme est financée par fonds propres et un emprunt de 3 000 000 € souscrit en 2023.*

#### **AP N°2022-02 – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE ECOCEA**

Autorisation de programme		AP-CP du 26/09/2023			
N°	Montant	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2022-02	5 800 000 €	144 332 €	1 000 000 €	4 032 000 €	623 668 €

Autorisation de programme		AP-CP du 19/03/2024			
N°	Montant	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
2022-02	6 069 100 €	144 332 €	55 352 €	5 013 000 €	856 416 €

*Cette autorisation de programme est financée par fonds propres et emprunt.*

## ***BUDGET ANNEXE***

### **AP N°2022-01 – CONSTRUCTION D’UN CENTRE DE TRI A TORCY**

Cette AP comprend la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage, les études et diagnostics divers relatifs à l’opération, ainsi que les travaux.

Autorisation de programme		AP-CP du 26/09/2023			
N°	Montant	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2022-01	23 766 300 €	155 548 €	3 660 400 €	18 988 700 €	961 652 €

Autorisation de programme		AP-CP du 19/03/2024			
N°	Montant	Réalisé 2022 (Budget principal)	Réalisé 2023 (Budget principal)	CP 2024	CP 2025
2022-01	24 822 700 €	155 548 €	1 210 886 €	22 872 200 €	584 066 €

Pour tenir compte des révisions de prix (estimées), l’autorisation de programme a été portée à 24 822 500 €. Celle-ci est financée par emprunts et subventions (à hauteur de 2 550 000 €).

*Pour rappel : le budget annexe a seulement été créé en 2024. Les écritures réalisées en 2022 et 2023 sur le budget général, d’un montant de 1 366 434 € HT, devront être transférées sur le budget annexe par l’établissement d’un mandat du budget général. Il y aura donc lieu de revoir, dès que ces écritures seront effectuées, la répartition des crédits de paiement entre les deux budgets*

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Valide les révisions des autorisations de programme et crédits de paiement comme présentées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur des autorisations de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- Approuve le nouveau calendrier des crédits de paiement des quatre opérations du budget général et une du budget annexe, citées ci-dessus ;
- Précise que les crédits non consommés seront reportés aux crédits de paiement de l'exercice suivant ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### Dossier n° 4 : Tarifs tri Traitement des déchets recyclables

A compter de la mise en service du centre de tri de Torcy, prévu mi-septembre 2024, les déchets recyclables des adhérents feront l'objet de tarifs de tri distincts pour les multimatériaux d'une part, les emballages et les non fibreux d'autre part.

Les refus du centre de tri de Torcy seront traités sur plusieurs installations de proximité. Une valorisation énergétique des refus sera privilégiée, dans le but de faire bénéficier aux collectivités adhérentes et partenaires d'un soutien complémentaire de la part de CITEO.

Il avait été évoqué en comité syndical en 2023 les tarifs cibles de 210€HT/t pour le multimatériaux et 230€ HT/t pour les emballages et les non fibreux, basés sur l'offre retenue pour le MGP, en date de valeur avril 2023.

Compte tenu de l'inflation de 2023 (4,5%), les tarifs envisagés seraient de l'ordre de 220€HT/t pour le multilatéraux et 240 € HT/t pour les emballages et les non fibreux.

Ces tarifs restent raisonnables au regard des autres centres de tri, du niveau de soutiens financiers (subventions à hauteur d'environ 10% des investissements) et des conditions de contractualisations. A titre comparatif, le SYTRAVAIL a un cout de tri plus élevé en région lyonnaise.

Pour information, le SMET et la CUCM ont été sollicités par une start up locale (WASORIA, basée au Creusot) qui développe un outil de détection de produits dangereux sur la chaîne de tri par le biais de caméras et de l'analyse de données. WASORIA souhaite développer son savoir-faire sur le centre de tri de Torcy et en faire une référence. L'entreprise garantit l'accès aux données recueillies pour une durée de 8 ans ainsi que la maintenance des matériels pendant 5 ans. Ce dispositif a un intérêt au niveau des assurances. Il a aussi pour but d'améliorer la disponibilité de la chaîne de tri (détection des bourrages en amont).

Cette start up a répondu à un appel à projet CITEO et a été retenue : CITEO s'est engagé à financer les équipements à hauteur de 450 000 €. Le reste à charge pour un développement sur le centre de tri de Torcy d'environ 25 points de mesure, est d'un montant de 125 000€.

Il a été décidé lors du bureau du 12 mars dernier, en concertation avec le SYTRAVAIL, d'accompagner cette start up dans son développement, compte tenu de sa localisation et de l'intérêt que son outil a pour le centre de tri de Torcy. Cet accompagnement représente un cout supplémentaire de 1€ à la tonne sur 5 ans, qui sont donc compris dans les tarifs proposés.

### Tarif mise en balles de mono-matériaux

- Papiers issus de collectes séparées en point d'apports volontaires ou d'apports en déchèteries.
- Cartons bruns issus de collecte séparée ou d'apports en déchèteries.

Le tarif sera de 25 € HT/t

### Tarifs des prestations liées aux déclenchements des portiques de radiodétection en entrée de site :

Il est proposé d'appliquer le forfait pour frais de gestion interne de 150 € et, le cas échéant, le montant à l'Euro l'Euro de l'ensemble des prestations d'évacuation et de traitement des déchets radioactifs facturé par des prestataires de service.

↳ Le comité syndical, à l'unanimité,

- Adopte les nouveaux tarifs 2024, hors TVA,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document ou toute convention se rapportant à ces tarifs.

### **Dossier n° 5 : Budget primitif du centre de tri de Torcy**

Lors du comité syndical du 19 décembre 2023, a été actée la création d'un budget annexe pour la modernisation et l'agrandissement du centre de tri de Torcy.

Pour rappel, le montant des travaux du marché global de performance conclus pour le centre de tri de Torcy s'élève à 23 406 999 € (hors révision de prix).

### **Balance générale du budget primitif 2024**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits à voter au BP 2024	5 675 000 €	5 675 000€
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits à voter au BP 2024	23 109 200 €	23 109 200
TOTAL BP 2024	28 784 200 €	28 784 420 €

### **Rappel des subventions 2024**

Conseil régional	500 000 €
CITEO	570 000 €
ADEME	440 000 €

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- *Adopte le budget annexe 2024 pour le centre de tri de Torcy,*
- *Approuve le recours à l'emprunt pour financer l'ensemble des travaux, en complément des subventions d'équipement*
- *Autorise Monsieur le président à souscrire un ou des emprunts pour un montant maximum de 21 041 600€ afin de financer les investissements*
- *Autorise Monsieur le Président à signer tout document ou toute convention se rapportant à ces tarifs.*

**Dossier n° 6 : Souscription d'un prêt de 7 000 000€ pour le centre de tri de Torcy avec la Banque Postale**

Par souci de clarté et de continuité de propos, le rapport n°10 relatif au centre de tri a été avancé.

L'autorisation de programme révisée ce jour, fait état d'un besoin de financement de 24 822 700€.

Pour rappel, un 1<sup>er</sup> emprunt a été souscrit lors du comité syndical du 23 janvier dernier, auprès du groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Mutuel Centre-Est) pour un montant de 10 000 000 € sur 10 ans.

Pour ce second emprunt, vu les propositions reçues, l'offre de la Banque Postale s'avère la plus intéressante.

Il est donc proposé à l'assemblée de contracter un second prêt, auprès de la Banque Postale, d'un montant de 7 000 000 €

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- *Autorise Monsieur le Président à souscrire un emprunt de 7 000 000 € auprès de la Banque Postale .*
- ✓ *Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale ;*
- ✓ *Autorise Monsieur le président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.*

**Dossier n° 7: Protection sociale complémentaire -Convention de participation avec le CDG 71 pour la couverture du risque Prévoyance (maintien de salaire ) des agents**

Le Centre de Gestion de Saône-et-Loire va lancer début avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à la convention de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance Prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2025.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de Gestion de Saône-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- *Donne mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;*
- *Donne mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance*
- *Autorise Monsieur le Président à signer tout document ou toute convention se rapportant à cette affaire*

**Dossier n° 8 : Protection sociale complémentaire -Convention de participation avec le CDG 71 pour la couverture du risque Santé (mutuelle ) des agents**

Le Centre de Gestion de Saône-et-Loire va lancer début avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure une convention de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à la convention de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance Santé, mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de Gestion de Saône-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- *Donne mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;*
- *Donne mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé*
- *Autorise Monsieur le Président à signer tout document ou toute convention se rapportant à cette affaire*

## Dossier n° 9 : Prime pouvoir d'achat

Parmi les mesures de revalorisation salariale annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques en 2023, figure le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique.

Le SMET souhaite proposer accorder la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle à ses agents . La prime est versée par le SMET 71 pour les agents qu'il emploie et rémunère au 30 juin 2023. La prime de pouvoir d'achat fera l'objet d'un versement en une seule fraction pour un versement total effectué avant le 30 juin 2024.

L'attribution de la prime de pouvoir d'achat sera déterminée par l'autorité territoriale, pour chaque agent éligible, par voie d'arrêté individuel.

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Valide le principe d'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents du SMET 71;
- Autorise Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- Prévoit les crédits correspondants au budget ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## Dossier n° 10: Mise à jour du tableau des effectifs

Le dernier tableau des effectifs a été validé par délibération n°2022/24 du 11 avril 2022.

Afin de tenir compte des mouvements de personnel de 2023 (mise en disponibilité de la responsable RH), des futurs recrutements prévus au printemps 2024 (assistant administratif-comptabilité à temps non complet), au regard du tableau d'avancement de grade et promouvable, des réussites à concours et examen professionnel, ainsi qu'aux mobilités souhaitées par les agents, le nouveau tableau des effectifs proposé est le suivant :

### Emplois permanents

Cadre d'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Postes pourvus	Postes vacants	Durée du Temps de Travail
Ingénieur	Ingénieur	Ingénieur Principal	3	1	Temps complet
Attaché	Attaché	Attaché Principal	1		Temps complet
Rédacteur	Rédacteur territorial 1er grade	Rédacteur territorial 3 <sup>ème</sup> grade	1	2	Temps complet

Animateur	Animateur territorial 1er grade	Animateur territorial 3 <sup>ème</sup> grade	0	1	Temps complet
Technicien	Technicien territorial 1er grade	Technicien territorial 3ème grade	2		Temps complet
Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	2		Temps complet
Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe		1	Temps non complet
Agent de maitrise	Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	2		Temps complet
Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	8		Temps complet

↳ Le comité syndical à l'unanimité :

- Adopte le nouveau tableau des effectifs et des grades ci-dessus mis à jour ;
- Maintient ouvert un poste de rédacteur au regard du tableau d'avancement de grade et promouvable dès le début de l'année 2024 ;
- Ajoute un poste d'assistant administratif-comptable à temps non complet, afin de renforcer l'équipe administrative du SMET, dont les missions évoluent afin de pallier l'absence de responsable des ressources humaines et au regard des difficultés de recrutement à ce poste.
- Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges correspondantes au chapitre 012 ;
- Autorise Monsieur le président à nommer les agents, dans la limite des postes ouverts, correspondants à ceux-ci, et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### Questions diverses

a. **Torcy**

Le permis de construire a été obtenu.

Les travaux avancent bien ; le planning est respecté.

Des conventions vont être signés pour les refus avec Dijon Métropole et le SYTRAVAIL

b. **ISDND**

Pour rappel, le contrat avec Dalkia pour la valorisation du biogaz de l'ISDND de Chagny dans leur centrale de cogénération prend fin au 31/07/2024. Une prolongation par voie d'avenant avait été discutée en fin d'année 2023 pour une durée de 18 mois.

Toutefois compte tenu de la baisse du prix de l'électricité et au vu des coûts de fonctionnement de la centrale de cogénération, l'équation économique est devenue négative de façon systématique.

La fin du contrat est donc actée.

c. Visite pour les élus

Le SMET propose des créneaux de visite dédiés aux élus qui seraient intéressés, aux dates suivantes :

- Vendredi 12/04
- Jeudi 02 mai
- Jeudi 06 juin
- Jeudi 04 juillet

Début des visites jusqu'à 17h de manière à les rendre accessibles aux élus en activités.

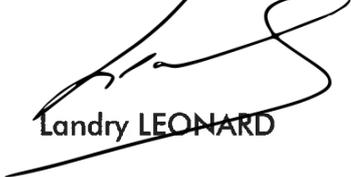
d. Agenda

prochain comité syndical 25 juin 2024 17h30

20 ans du SMET à la rentrée qui sera couplé avec un comité syndical : la date sera prochainement fixée

La séance est levée à 19h10

Le Secrétaire de séance,



Landry LEONARD

Le Président,



Dominique JUILLOT